

PLAN LOCAL d'URBANISME

Metzeral



3.b. Plan de zonage
Partie urbanisée
Echelle 1/2500

PL.U. approuvé par délibération du Conseil
Municipal du 05 novembre 2014

Le Maire



2014

LIMITES
+ + + + + Limite communale + + + + +
- - - - - Limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES
[Symbol] Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
OLIVRAGE PUBLIC
INSTALLATION D'INTERET GENERAL

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L130-1 du code de l'urbanisme
[Symbol] ESPACES BOISES CLASSES
[Symbol] RIPISYLVE PROTEGEE

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES
(au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme)
[Symbol] Bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

LISTE DES EMBLEMENTS RESERVES		
N° de l'opération	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Elargissement de la rue des Vergers (5 mètres)	Commune
3	Desserte rue de la Brandmatt	Commune
5	Accès au secteur Ue	Commune
6	Desserte et création d'un Centre d'incendie et de secours (0,3 ha)	Commune

ECHELLE 1/2500

